

DELIBERATION N° 40

<p align="center">Demande de subvention auprès de la DRAC de Normandie acquisition de climatiseurs et déshumidificateurs</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

Le Musée de Dieppe a bénéficié de travaux d'aménagement de réserves en 2014-2015 (réserves d'ivoires et d'arts graphiques). Celles-ci étant maintenant bien isolées, il est impératif de compléter l'équipement des autres salles et réserves et de renouveler le parc d'appareils climatologiques vieillissant afin d'être aux normes de bonne conservation.

Il est donc prévu l'achat de 4 climatiseurs et 2 déshumidificateurs :

- 3 petits climatiseurs pour les réserves : room 8, room 9, salle Braque,
- 1 gros climatiseur pour la salle NB 1,
- 2 déshumidificateurs pour la salle de Marine.

Le montant total de la dépense est évalué à 3.060 € et sera engagé sur le budget investissement du Musée prévu à cet effet (322 2158 19001 PA13).

Un dossier sera donc présenté à la prochaine commission permanente interrégionale de conservation préventive.

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la nécessité pour la Ville de Dieppe de répondre aux normes de climatologie en matière de conservation préventive des œuvres d'arts,
- la possibilité pour la Ville de Dieppe de solliciter une subvention auprès de la DRAC de Normandie,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de solliciter auprès de la DRAC de Normandie une subvention au taux le plus élevé possible,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--